

## AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de MURET (31600)
2. POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE : Monsieur le MAIRE

**OBJET de la CONSULTATION : Création d'un COLUMBARIUM de 40 CASES en prolongement de celui existant dans le Cimetière de 31 MURET -**

3. PROCÉDURE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 28 CMP) – MAPA 20150010
4. Critères de Sélection des Candidatures et d'Attribution du Marché (voir R.C) :

### CANDIDATURE :

- Régularité de la situation Administrative, juridique, fiscale et sociale,
- Moyens humains – capacité technique & financière,
- Titres – qualifications ou équivalents et compétences - expériences professionnelles –
- Assurance Responsabilité Civile et Décennale (en cours validité)

### OFFRES :

- 80% : Prix des Prestations
  - 20% : Valeur Technique (Qualité matériaux – Méthodologie) & Délai
5. Retrait du Dossier de Consultation :  
→ Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>  
(en cas de difficulté n'hésitez pas à appeler le 08 25 00 13 26)
  6. Dépôt de la réponse: → Réponse écrite : Monsieur le Maire – Direction du CTMP :  
HOTEL de VILLE - 27, rue Castelvielh – BP 60207 - 31605 MURET CEDEX  
(A.E + Devis détaillé + Petit mémoire technique + Cahier des Charges signé +DC1 / DC2)
  7. Caractéristiques du Projet
    - Columbarium de 40 cases (5 étages de 8 cases)
    - Même aspect que celui existant
    - Granit gris du Tarn & granit noir d'Afrique
    - Délai impératif : Fin au plus tard le 30 septembre 2015 –

Chaque candidat doit préciser le délai de réalisation et la période -
  8. Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques :  
Si groupement, le mandataire sera solidaire du groupement.
  9. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
  10. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : Financement sur Budget Principal de la Ville – Section Investissement chapitre 21 - (fonds propres) - règlement par mandats administratifs payables sous 30 jours.
  11. Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 📠 05 62 73 57 40 – mail : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) – web : [www.ta-toulouse.juradm.fr](http://www.ta-toulouse.juradm.fr).
  12. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :
    - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
    - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
    - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
    - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
  13. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Mercredi 13 mai 2015 - 10 H.
  14. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mercredi 15 avril 2015 -